

ENSEIGNEMENT

Rentrée scolaire 2016/2017

Information

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la dynamique souhaitée par le gouvernement au travers de la loi de refondation de l'école de la République, cette quatrième année doit être consacrée d'une part à poursuivre et conforter des orientations déjà mises en œuvre, et d'autre part à engager des changements importants en élémentaire et aux collèges par l'entrée en vigueur de nouveaux programmes.

Ainsi l'accent est mis plus particulièrement sur la prévention du décrochage scolaire, la scolarisation des enfants de moins de trois ans et le dispositif plus de « maîtres que de classes ».

Cette rentrée fait l'objet de mesures particulières au plan de la sécurité des établissements scolaires qui vont nécessiter une vigilance accrue des personnels des écoles.

L'accroissement des effectifs constaté déjà depuis plusieurs années dans les écoles s'accroît avec l'ouverture cette année de 8 classes supplémentaires en maternelle et 5 en élémentaire.

I - Les conditions de la rentrée scolaire dans le premier degré

La rentrée des enseignants a eu lieu le mercredi 31 août et, pour les élèves, le **jeudi 1^{er} septembre 2016**, avec des organisations échelonnées en maternelle pour les enfants primo-entrants à l'école. Le 31 août, les animateurs ont bénéficié d'une journée pédagogique qui a permis de mieux appréhender l'accueil des enfants et de favoriser des temps d'échanges avec le personnel technique. Dans quelques établissements, des réunions se sont organisées avec l'équipe enseignante.

Les élus membres des conseils d'école ont distribué les **fournitures scolaires** destinées à tous les élèves du CP au CM2 et des classes spécialisées. Cette initiative vise à aider les familles à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire et à contribuer à l'égalité des chances de chaque élève. Le prix d'une pochette varie de **6,81 € à 11,31 €**, selon les niveaux, ce qui représente sur le budget municipal un coût de 32 000 €. Cette année encore, les pochettes ont été distribuées dans des sacs en papier, en adéquation avec les orientations municipales.

Le Comité du Val-de-Marne de la ligue contre le cancer offre, depuis plusieurs années, un agenda aux élèves de CM2, celui-ci contient des messages de prévention présentés de manière ludique sous forme de jeux, slogans et illustrations.

A - Les temps scolaires et périscolaires

Suite à la consultation des familles, agents et enseignants organisée en janvier, le changement de positionnement de la 9^{ème} demi-journée est passé du samedi au mercredi matin.

Aussi, cette nouvelle disposition est mise en place depuis le 5 septembre 2016. Une réunion d'informations s'est tenue le 2 juin 2016 rassemblant l'ensemble des directions d'écoles et des responsables des accueils de loisirs pour préparer les conditions d'accueil des enfants sur cette demi-journée.

Les horaires scolaires sont désormais :

- Pour le matin de 8h45 à 11h45 du lundi au vendredi,
- Pour l'après-midi, de 13h45 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
-

Pour l'école Einstein :

- Pour le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi,
- Pour l'après-midi, de 13h45 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les temps d'accueil du matin et le temps d'interclasse du midi ne changent pas (7h45-8h35) et (11h45-13h45).

Le temps d'accueil du soir en élémentaire est allongé d'1/2h (16h-18h) afin de permettre aux enfants de prendre le goûter dans de bonnes conditions et de bénéficier d'un temps récréatif avant le temps consacré aux leçons et aux ateliers. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 18h00 et ce jusqu'à 18h30.

Le mercredi après-midi, un accueil périscolaire est organisé. Seuls les enfants fréquentant cet accueil peuvent rester à la restauration. Désormais un tarif unique au quotient est appliqué.

Le temps de travail des agents (entretien et animation), a été modifié et présenté au Comité Technique Paritaire (CTP) du 16 juin 2016 pour s'adapter à la nouvelle organisation.

B - Les changements de directions d'école

Il y a eu à la rentrée plusieurs nouvelles directions d'écoles :

Mme **Laura Soulié** prend la direction de l'école maternelle Paul Langevin,

Mme **Isabelle Ghribi** prend la direction de l'école maternelle Jacques Solomon,

M. **Francis Papiernick** prend la direction de l'école élémentaire Jacques Solomon,

Mme **Marie Gaussem** prend la direction de l'école élémentaire Maurice Thorez A,

M. **Eric Bayout** prend la direction de l'école élémentaire Dulcie September.

C - Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques correspondent aux besoins de fonctionnement des classes.

Le budget 2016, voté en avril dernier, prend en compte certaines évolutions ayant un impact financier :

Evolution des moyens mis à disposition :

- le montant du crédit élèves alloué aux écoles est de **30 € par élèves**, au lieu de 35,10 €,
- les aides financières de la Ville aux projets des écoles sont supprimées.

Evolution de certaines initiatives :

- la suppression de l'initiative prévention routière pour les Grandes Sections-CM1, celle destinée aux CM2 est maintenue, et un projet est en cours concernant les écoles impactées par des travaux.
- la durée des classes de découvertes est réduite à 9 jours au lieu de 10 jours. Les transports s'effectuent uniquement en car en raison de l'application du plan Vigipirate.

Un travail partenarial est en cours impliquant l'Education Nationale, le service vacances et le service enseignement pour que l'ensemble des séjours se déroulent dans les extra-muros (Héry-sur-Ugine et les Mathes).

Compte tenu de la baisse des dotations allouées aux écoles, il a été convenu avec les représentants du personnel de l'Education Nationale, la mise en place d'un observatoire pour évaluer la pertinence des dispositions prises lors du budget 2016.

Les autres dispositions concernent la distribution des dictionnaires destinés aux élèves de CE2, qui sera dorénavant effectuée après les congés de la Toussaint.

Les sorties scolaires ne pourront avoir lieu les jours de départs et de retours des classes de pleine nature en raison de la mobilisation des autocars.

D - La scolarisation des enfants en situation de handicap

La Ville met en œuvre des moyens et prestations spécifiques pour ces enfants :

- **des moyens humains** : des personnels supplémentaires sont employés durant l'année afin de permettre un accompagnement et une aide adaptés lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli sur les temps péri et extrascolaires ou lors des classes de pleine nature, des formations sont organisées en direction des animateurs et responsables de accueils de loisirs ;
- **l'aménagement des établissements scolaires et de loisirs** : l'accessibilité des établissements scolaires est intégrée à chaque nouveau projet de groupe scolaire. De plus, il a été établi le principe de rendre accessible un établissement scolaire et de loisirs par quartier au moins. De petits travaux d'aménagements dans les classes tels que des estrades, des rampes, des rideaux, ... sont réalisés en fonction des besoins et de la nature du handicap ;
- **des actions de sensibilisation** sont réalisées par le secteur handicap dans les écoles.

E - Le numérique

Les demandes et besoins des écoles ont fortement évolué au vu du nouveau contexte national qui, avec la refondation de l'école en 2013, pose l'orientation inéluctable de l'entrée de l'école dans le numérique comme une priorité, une ambition de réussite éducative inscrite dans les projets d'école.

Aussi, après l'expérimentation de classes mobiles de 16 tablettes numériques au sein des écoles Môquet, Parks et Franklin, la Municipalité souhaite généraliser progressivement ce dispositif aux autres écoles élémentaires, ainsi que le redéploiement des ordinateurs des ateliers informatiques en ordinateurs fond de classe.

Dans le cadre d'un appel à projet concernant les classes de **cycle 3**, l'éducation nationale a sélectionné quatre écoles élémentaires, M. Thorez A et B, Orme au Chat et D. September, classées en Réseau d'Education Prioritaire, qui seraient dotées chacune d'une classe mobile de tablettes. Ces projets doivent faire l'objet d'une convention de partenariat conclue entre la collectivité et l'académie permettant d'encadrer l'aide financière de l'Etat pour les écoles concernées.

F - Les vacances scolaires

Les zones et les dates des vacances scolaires changent à compter de la rentrée scolaire.

	Zone A	Zone B	Zone C
Toussaint	Mercredi 19 octobre au Jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2017		
Hiver	Samedi 18 février au Lundi 6 mars 2017	Samedi 11 février au Lundi 27 février 2017	Samedi 4 février au Lundi 20 février 2017
Printemps	Samedi 15 avril au Mardi 2 mai 2017	Samedi 8 avril au Lundi 24 avril 2017	Samedi 1 ^{er} avril au Mardi 18 avril 2017
Eté	Fin des cours : Samedi 8 juillet 2017		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

II - Les mesures de la rentrée scolaire 2016-2017

A - La modification de la sectorisation scolaire du Centre-Ville

Une modification des secteurs des écoles du Centre-Ville, Plateau et Monmousseau a été réalisée, en raison de la saturation des écoles élémentaires. Les mouvements entre les écoles concernent les frontières des secteurs :

- De M^oquet vers Péri/Einstein
- D'Einstein vers Curie et Barbusse
- De Péri vers Robespierre et Barbusse
- De Casanova vers Péri
- De Robespierre/Curie vers Barbusse et Langevin.

Les adaptations concernent les rues suivantes :

- **De Péri/Einstein vers M.Robespierre et J.Curie élémentaires** : 80-102 av Georges Gosnat, rue Louis Rousseau, rue Voltaire,
- **De M.Robespierre/J.Curie élémentaires vers H.Barbusse** : place de la République, 98 av. M. Thorez, rue Bernard Palissy, rue Gaston Cornavin, place de l'Eglise,
- **De Casanova vers Péri** : Rue Ledru Rollin, Du 47 au 57 avenue Danielle Casanova, Du 14 au 24 et du 3 au 7 rue Paul Mazy,
- **De M^oquet vers Péri/Einstein** : rue Pasteur,
- **De M.Robespierre/J.Curie élémentaires vers P.Langevin** : rue Ferdinand Roussel, 13-15 rue Robespierre.

Ces propositions ont été présentées au Bureau Municipal du 29 mars et validées par le Conseil Municipal en date du 7 avril 2016.

Ces mesures ont été appliquées dès la rentrée scolaire 2016, et ont impacté tous les enfants actuellement scolarisés, ainsi que les nouveaux entrants en maternelle et élémentaire. Au total, 168 enfants ont changé de secteur scolaire.

Une rencontre a eu lieu le 28 mai 2016 avec les familles concernées par ces modifications. Elles ont reçu un courrier qui confirmait l'affectation de leurs enfants à partir de septembre 2016.

Une commission de dérogation s'est tenue le 20 juin, au cours de laquelle les demandes de dérogation déposées par les familles, ont été étudiées.

B - Les écoles maternelles

Les effectifs de rentrée scolaire font état d'une **augmentation de +138 élèves** (+ 5,75%).

- **L'Inspection Académique a prononcé les ouvertures suivantes :**

- de deux nouvelles classes « pôle de - 3 ans » à M. Thorez et H. Barbusse,
- d'une classe à l'école A. Makarenko, la capacité de l'école passe à 8 classes,
- de deux classes à l'école R. Franklin, la capacité passe à 6 classes (dont une ouverte sur constat de rentrée),
- d'une classe à l'école D. September, la capacité passe à 8,
- de deux classes à l'école H. Barbusse, la capacité passe alors à 8 classes (dont une ouverte sur constat de rentrée).

- **Et la fermeture d'une classe à l'école G. Péri, la capacité passe à 5 classes.**

Ecoles maternelles	Effectifs 2015/16	Effectifs 2016/17	% d'évolution
D. Casanova	98	91	-7,1%
G. Péri	146	109	-25%
J. Curie	209	204	-2,4%
M. Robespierre	174	158	-9%
J. Solomon	84	82	-2,3%
P. Langevin	153	158	+3,2%
E. Cotton	133	140	+5,3%
H. Barbusse	131	211	+61%
A. Makarenko	168	177	+5,3%
R. Parks	191	193	+1%
J. Prévert	73	72	-1,3%
M. Thorez	202	225	+11,4%
G. Mûquet	149	137	-8%
D. September	195	195	-
Orme au Chat	202	213	+5,4%
R. Franklin	89	170	+91%
Totaux	2397	2535	+5,75%

C - Les écoles élémentaires

Les effectifs de rentrée scolaire font état d'une **augmentation de + 88 élèves (+2,6%)**.

L'Inspection Académique a prononcé :

- **les ouvertures suivantes :**
 - trois classes à R. Franklin, la capacité passe à 7 classes (dont une ouverte sur constat de rentrée),
 - une classe à A. Makarenko, la capacité passe à 10 classes,
 - une classe à H. Barbusse, la capacité passe à 10 classes.
- **la régularisation de l'ouverture de la classe supplémentaire sur l'école Henri Barbusse**
- **la fermeture d'une classe à l'élémentaire Orme au Chat et d'une classe à G.Môquet.**

Ecoles élémentaires	Effectifs 2015/16	Effectifs 2016/17	% d'évolution
P. Langevin	246	243	-1,2%
J. Solomon	332	338	+1,8%
A. Einstein	307	298	-2,9%
J. Curie	540	521	-3,5%
M. Thorez	384	407	+5,9%
A. Makarenko	207	213	+2,9%
H. Barbusse	199	225	+13%
G. Môquet	224	183	-18,3%
R. Parks	327	319	-2,4%
D. September	281	299	+6,4%
Orme au Chat	233	233	-
R. Franklin	94	183	+94%
Totaux	3374	3462	+2,6%

Le **RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) est composé de 11 postes : 6 postes de psychologue, 2 postes de rééducateur et 3 postes de maître d'adaptation. L'organisation du travail de ces personnels et leurs écoles d'intervention ne sont pas encore connues, l'an dernier ils n'intervenaient que dans certaines écoles élémentaires.

D - Les élections de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves se tiendront les **7 et 8 octobre 2016**.

Dans le cadre de ces élections, la ville fournit les matériels de vote nécessaires à la tenue du scrutin.

Les associations de parents bénéficient de la reprographie de leur profession de foi.

III - Les travaux réalisés cet été

P. Langevin élémentaire : Réfection de la cour « Petit » (144 800 €),

P. Langevin maternelle : Remplacement de la baignoire par une douche (6 100 €),

A. Makarenko élémentaire : Pré-câblage des salles de classes (35 450 €),

D. Casanova : (1^{ère} tranche) Remplacement partielle des huisseries pour 4 classes + dortoir (82 000 €),

Orme au Chat : Mise en peinture de la Bibliothèque Centre de Documentation, salle vidéo et motricité (35 000 €) et 1^{ère} phase de la réfection de l'étanchéité sur le bâtiment élémentaire (270 000 €),

A. Einstein : Réfection d'une partie des jardinières (50 000 €),

G. Môquet : remplacement des portes d'entrée de l'école (22 000 €).

IV - La sécurité

A - Les trajets d'enfants

==> Engagement 123 du programme : « *Nous sécuriserons les trajets des enfants par des aménagements aux abords des écoles et la présence d'agents de surveillance de la voie publique là où cela est nécessaire.* »

Dans le cadre du Projet Educatif Local, une des actions identifiées vise à améliorer la sécurité aux abords des écoles. Globalement, les aménagements et les matériels mis en place répondent de manière satisfaisante à la sécurité des enfants aux abords des écoles.

Durant l'année scolaire, les agents du service Déplacement-Stationnement ont assuré une mission d'accompagnement à la traversée des enfants, au carrefour des rues Maurice Thorez/Pierre et Marie Curie ainsi que sur le parcours des enfants vers l'école Rosalind Franklin à proximité de la rue Maurice Gunsbourg, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce dispositif devrait être étendu à l'école A. Makarenko au regard des impacts des chantiers autour du groupe scolaire.

Un travail partenarial entre les services de la ville, a permis la réalisation de flyers adressés à l'ensemble des familles du groupe scolaire R. Franklin avant la rentrée conseillant des itinéraires piétonniers sécurisés à emprunter. Ces documents, actualisés tout au long de l'année en lien avec les différents chantiers en cours, seront reconduit cette année.

B - Les recommandations et mesures en vigueur dans le cadre du plan Vigipirate

Le niveau « alerte-attentat » est maintenu en Île-de-France, un plan de sécurité est à mettre en œuvre dans chacune des écoles de la ville.

Il comprend entre autres :

- un accueil des élèves par un adulte,
- une vérification de l'identité des personnes extérieures aux établissements,
- un contrôle visuel des sacs,
- un affichage des consignes de sécurité.

Des consignes particulières ont été données aux enseignants, notamment sur la maîtrise des flux de parents dans l'enceinte de l'école et la limitation d'attroupement devant les entrées et les sorties.

Un exercice alerte – sms a été réalisé à l'échelle académique le jour de la pré-rentrée auprès des directions d'écoles. Cet exercice est complémentaire aux trois exercices de sécurité qu'elles devront réaliser durant l'année, dont un exercice avec pour scénario un « attentat-intrusion » avant les vacances de la Toussaint.

La Préfecture a aussi transmis aux municipalités des recommandations pour la sécurisation des établissements sur le temps scolaire et temps périscolaires.

Il s'agit :

- de porter une attention particulière aux abords des écoles, en veillant à empêcher le stationnement des véhicules.
- de poursuivre les efforts de sécurisation des espaces vulnérables tels que les accès isolés, les façades exposées, ...
- de participer à la mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté des écoles (PPMS) et aux exercices qui vont se dérouler sur l'année.

Dans le cadre des travaux d'urgence qui pourraient être mis en œuvre, la Municipalité peut solliciter une subvention auprès du « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ».

Une réunion organisée à l'initiative de la Direction Générale a eu lieu avec les directions et services de la Prévention, des Bâtiments Communaux et de la Scolarité et Accueils de Loisirs, pour coordonner les actions à mener sur le territoire.

V - Mise en place du tri sélectif dans les écoles

La Ville souhaite améliorer la gestion des biodéchets sur son territoire en allant vers une réduction des quantités produites et vers un traitement privilégiant les filières de valorisation organique.

Le tri à la source des biodéchets est basé sur le principe du tri participatif où les enfants et les agents sont amenés à faire eux même le tri sur des tables dédiées dans les salles de restauration.

L'expérimentation sur deux écoles, Barbusse et Parks, a été très satisfaisante pendant la période d'été. Des tables de tri ont été fabriquées en régie afin de mettre en place le tri participatif réalisé par les enfants.

L'objectif est d'étendre progressivement aux autres écoles ivryennes ce dispositif, à raison de deux sites par mois, à partir d'octobre 2016.

Une sensibilisation sera réalisée en direction de l'ensemble des enfants et des agents de la ville concernés par cette démarche, afin qu'ils soient informés des enjeux du tri à la source des biodéchets. Il est prévu également la mise à disposition de supports et de guides sur la prévention et la gestion des biodéchets.

VI - Les conditions de la rentrée scolaire dans le second degré

A - Les changements de directions dus à des mutations ou à des départs en retraite

Collège Romain Rolland : M Gauthier, principal remplace M Volpoët.

Collège Molière : M Riou, principal adjoint remplace Mme Magne.

Pas de changement pour les collèges Politzer et Wallon.

B - La réforme du collège :

Menée par la ministre de l'Éducation, la réforme du collège, qui suscite de vives critiques, entre en vigueur en cette rentrée 2016. Présentée en Conseil des ministres le 11 mars 2015, la réforme du collège a été discutée avec la communauté éducative et approuvée début avril 2015 par le Conseil supérieur de l'éducation, qui regroupe syndicats, associations de parents d'élèves et étudiants. Le décret et l'arrêté ont été publiés au « Journal officiel » le 20 mai 2015 malgré les nombreuses polémiques.

Le projet prévoit pour la rentrée 2016 plus d'autonomie pour les établissements, d'interdisciplinarité et d'accompagnement personnalisé. L'apprentissage d'une deuxième langue étrangère commencera dès la 5e. Le projet offre aux élèves un tronc commun disciplinaire auquel s'ajoutent des « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI) destinés à établir des ponts entre les disciplines.

Ce projet concerne simultanément les programmes et les pratiques.

Des apprentissages par cycles en continuité avec l'école élémentaire :

Des programmes conçus pour des cycles de trois ans (du CP au CE2 ; du CM1 à la 6^{ème} ; de la 5^{ème} à la 3^{ème}), et non plus année par année. Ils fixent des objectifs à atteindre au terme des trois ans.

D'avantage d'autonomie pour les établissements :

Chaque collège définira 20% de son emploi du temps, réservé à trois types de pratiques pédagogiques : le travail en petits groupes, l'accompagnement personnalisé des élèves, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). D'une durée de 4 à 5 heures par semaine, ils seront fixés par le chef d'établissement et les enseignants en fonction des besoins des élèves.

Donner plus de sens en créant des liens entre les disciplines enseignées:

Les enseignements interdisciplinaires, créés à partir de la 5^{ème}, doivent eux « donner du sens » aux apprentissages, « contextualiser » les connaissances, favoriser le travail en groupe. Les projets, pris en charge par les enseignants de toutes les matières, seront inscrits dans les programmes scolaires et évalués au brevet. Il existe 8 thèmes : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères. Les collèges qui proposaient le latin en option « pourront l'inclure dans la matière complémentaire langues et cultures de l'Antiquité ».

L'accompagnement personnalisé renforcé :

Actuellement limité à la classe de 6e, l'accompagnement s'adressera à tous. Il s'agira de 3 heures par semaine en 6e et d'une heure minimum dans les autres classes.

Apprentissage des langues :

L'apprentissage de la deuxième langue vivante est avancé d'un an, en 5e, au moment où la première langue sera généralisée au CP. Les sections européennes du collège et les classes bilingues (deux langues vivantes dès la 6e) vont, du coup, disparaître, sauf cas particuliers.

Faire du collège un « lieu d'épanouissement » :

Les collégiens auront une pause d'au moins 1 h 30 à la mi-journée. Des « moments forts » seront « systématisés » : journée de la laïcité, commémorations, remise de diplômes, spectacle de fin d'année... Les conseils de vie collégienne seront généralisés. Pour les parents, un « livret scolaire unique numérique » sera créé.

C - Effectifs

1. Effectifs globaux

Collèges	Capacité	Effectifs 2011- 2012	Effectifs 2012- 2013	Effectifs 2013- 2014	Effectifs 2014- 2015	Effectifs 2015-2016	Effectifs prévisionnels 2016-2017
Molière	550	360	410	429	452	486	528
H. Wallon	700	531	559	586	623	591	540
R. Rolland	650	581	594	615	664	639	656
G. Poltzer	600*	425*	453*	456*	498*	533*	551
TOTAL	2500	1897	2016	2086	2237	2249	2275

* hors SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Sources : équipes de direction des collèges et CD94

2. Comparatif effectifs CM2 et 6^{ème}

Collèges	Ecoles élémentaires selon sectorisation	Effectifs CM2 en 6 ^{ème} par Collège 2012-2013	Effectifs CM2 en 6 ^{ème} par Collège 2013-2014	Effectifs CM2 en 6 ^{ème} par Collège 2014-2015	Effectifs CM2 en 6 ^{ème} par Collège 2015-2016	Effectifs prévisionnels CM2 en 6 ^{ème} par Collège 2016-2017
Molière	- G. Môquet - D. September - Orme au Chat - Rosa Parks	102	120	113	148 (24)	159 (32)
H. Wallon	- H. Barbusse - A. Makarenko - M. Thorez A et B	170	198	153	109	122
R. Rolland	- P. Langevin - J. Solomon	140	101	179	183	170
G. Politzer	- E. Einstein - Joliot-Curie A et B	120	144	121	152	140
Pasteur	- Rosa Parks	-	-	-	-	24
TOTAL 6^{ème} tous collèges confondus		532	563	566	592	615

Sources : équipes de direction des collèges et CD94 * sources

D - La sectorisation des collèges

Principes retenus :

- **Maintenir une cohérence pédagogique** le plus longtemps possible en tentant de respecter au mieux les rythmes de livraison des établissements,
- **Maintenir une mixité sociale,**
- **Maintenir l'équilibre des effectifs,**
- **Prendre en compte la durée des trajets.**

Au regard de l'augmentation des effectifs en lien avec les nouveaux arrivants sur la ville, il est nécessaire de maintenir le collège Politzer en fonctionnement jusqu'à l'ouverture d'un cinquième collège sur la ZAC du Plateau.

La découverte par les services départementaux de taux de pollution des terres supérieurs à la norme autorisée a amené le président du Conseil départemental à différer d'une année supplémentaire l'ouverture du collège du quartier Confluences, initialement prévue à la rentrée 2015. Des travaux de dépollution sont en cours depuis le mois de mai dernier ce qui devrait permettre l'ouverture pour la rentrée prochaine.

E - La population des collèges à Ivry-sur-Seine

Part des élèves boursiers en 2015-2016 dans les collèges d'Ivry-sur-Seine. *Source : CD 94.*

Collèges	% boursiers 2012-2013	% boursiers 2013-2014	% boursiers 2014-2015	% boursiers 2015-2016
H. Wallon	35,8%	41,7%	45,8%	45%
G. Politzer	39,6%	42,4%	45%	37%
Molière	39,2%	41,2%	47,4%	48%
R. Rolland	33,5%	35,4%	37,6%	41%

Catégorie socio-professionnelle des familles 2015 - 2016

(Classement allant de A : Très favorisé à D : Défavorisé):

Collèges	CAT A %	CAT B %	CAT C %	CAT D %
G. Politzer	7,9	5,8	33,5	52,7
Molière	10,5	9,3	29,1	51,0
R. Rolland	12,1	7,4	40,7	39,9
H. Wallon	8,1	10,7	37,6	43,7
Ivry-sur Seine	9,7	8,3	35,8	46,2
Val-de- Marne	21,7	11,8	33,1	33,4

Catégorie socio-professionnelle des familles 2016

(Classement allant de A : Très favorisé à D : Défavorisé):

Collèges	CAT A %	CAT B %	CAT C %	CAT D %
G. Politzer	13.13	7.07	29.97	49.83
Molière	13.99	9,67	30.86	45.47
R. Rolland	11.09	8.01	39.45	41.45
H. Wallon	6.43	11.68	38.41	43.49
Ivry-sur Seine	11	9	35	45
Val-de- Marne	22.23	11.34	32,32	34.12

Classement des collèges avec la réforme de l'éducation prioritaire

Collèges	Classement éducation prioritaire	Dispositifs classes spécifiques
G. Politzer	REP	CHAM (Classes Horaires Aménagés Musique) 61 élèves SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
Molière	REP	
R. Rolland		10 élèves en ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire/ Handicap)
H. Wallon	REP	16 élèves en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

F - Travaux d'été

Molière	Créations de faux plafond en cuisine et travaux en lien avec le quai livraison
	Fourniture et pose armoire froide
	Réfection foyer
H. Wallon	Création de faux plafond et réfection de l'éclairage du hall
	Réfection des portes
	Installation de chambres froides
	Travaux en toiture
	Peinture dans 2 salles de classe
	Travaux en pied de façade
	Réparation de matériel en cuisine
	Aménagement d'un terrain de basket
	Modification des portails
R. Rolland	Création de sanitaires
	Création d'un foyer élèves
	Fourniture et pose d'aérotherme
	Remplacement de bandeaux de façade
	réfection sas existant/extension
G. Politzer	Reprise des éclairages dans la circulation SEGPA
	Fourniture et pose d'un évaporateur pour le meuble des entrées du self
	Installation turbo self

Sources : équipe de direction du Collège et Conseil Départemental 94 – Direction des Bâtiments – Service des Collèges.

G - Dispositif « ORDIVAL »

Ordival est un ordinateur portable mis à la disposition de chaque collégien entrant en 6^{ème} pour une utilisation à la maison ou au collège.

Mis en place par le Conseil départemental en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, le dispositif Ordival permet aux collégiens et à leurs enseignants d'utiliser de nouvelles techniques d'apprentissage.

Les ordinateurs distribués sont destinés à un usage pédagogique et personnel. L'utilisation en classe peut se faire à l'initiative des enseignants qui le souhaitent. La clé USB livrée avec l'ordinateur et la connexion à l'Espace Numérique de Travail permet le partage des données de travail.

Avec le lancement de l'initiative en 2012, le Département a équipé une génération d'élèves. Deux dates de distribution ont été programmées :

- Le 17 septembre 2016 au collège Wallon pour les élèves de Wallon et Romain Rolland.
- Le 5 novembre 2016 au collège Politzer pour les élèves de Politzer et Molière.

H - Atelier Relais d'Ivry-sur-Seine - Agir contre le décrochage scolaire

Le local mis à disposition par la Ville est situé au 28 rue Westermeyer.

Enseignant - Coordinateur :

Monsieur Jean-Charles PETRON (rattaché au Collège Molière).

L'**Atelier Relais** touche environ 32 élèves par an.

C'est un dispositif spécifique de l'Éducation Nationale rattaché au Collège Molière et visant à prévenir le décrochage scolaire sur les 4 collèges en fonctionnement à Ivry. Il accueille des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire afin de les re-scolariser et resocialiser.

I - Partenariat :

A la demande de Mme Humbert principale du collège Wallon, une rencontre en présence de l'ensemble de l'équipe éducative a eu lieu à la maison de quartier du petit Ivry le mercredi 31 août.

Les services de la ville qui interviennent sur le quartier ont présenté leurs activités. Cette rencontre a permis de tisser des liens de mieux appréhender les champs des possibles dans le cadre du partenariat Ville/Collèges.

J - Mesures de sécurité pour les collèges :

Les consignes de sécurité du premier degré sont applicables pour les collèges, s'y ajoutent des mesures spécifiques aux établissements du second degré :

- Les chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale et/ou du référent sûreté (police ou gendarmerie) pour mettre à jour leur diagnostic de sécurité.
- Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.